

LANCEMENT DU CONCOURS 2019

ENTREPRENEURES DE TALENT

DOSSIER DE PRESSE

8 mars 2019

ENTREPRENEURES DE TALENT

Maine et Loire

Organisé par :



Avec le soutien de :



BNP PARIBAS



Groupama



LANCEMENT DU CONCOURS 2019

ENTREPRENEURES DE TALENT



Conférence de presse

Vendredi 8 mars 2019

QUOI ?

A l'initiative de la délégation départementale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, le concours « Entrepreneures de talent » inscrit dans le cadre des territoires d'excellence, est porté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations et la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et les partenaires CER France, BNP Paribas et Groupama.

A QUI S'ADRESSE CE CONCOURS ?

Tous les projets, portés par des femmes cheffes d'entreprises, sont recevables pour les entreprises présentant un exercice comptable d'un an minimum, composé de 50 salariés maximum (ETP) au dépôt du dossier de candidature. Toutes les formes juridiques peuvent postuler. Toutes les activités sont éligibles (artisanales – commerçantes – agricoles – artistes auteurs et professions libérales).

POURQUOI ?

Encourager l'entrepreneuriat féminin est un enjeu en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais c'est également la clé de réussite de l'économie de notre territoire ainsi qu'un levier pour la compétitivité et l'emploi.

Ce concours, **doté de 3 prix de 2 000 € dans 3 catégories :**

- **Jeunesse**
- **Audace**
- **Innovation.**

Le **Prix Jeunesse** s'adresse aux entrepreneures de moins de 30 ans

Le **Prix Audace** retiendra l'audace incarnée par la cheffe d'entreprise

Le **Prix Innovation** récompensera le caractère innovant du projet (innovation sociale, environnementale, RH, commerciale...).

LANCEMENT DU CONCOURS 2019

ENTREPRENEURES DE TALENT

Le concours est destiné à :

- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin,
- Promouvoir les dispositifs d'Etat d'aides à la création d'entreprise et en particulier le FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes),
- Faciliter l'installation ou le développement des entreprises dirigées par des femmes,
- Détecter et accompagner des projets d'entreprise,
- Donner les meilleures chances de succès à des porteurs de projet en les incitant à un accompagnement et un soutien appropriés.

QUAND ?

La date limite du dépôt des candidatures (sur tous supports) est fixée au plus tard le

15 juin 2019 à 16 heures.

C'est par l'exemple qu'on incitera les femmes à oser entreprendre, à créer de l'emploi et de la richesse ; le concours «**ENTREPRENEURES DE TALENT**» est une belle aventure qui a débuté en 2010 en Sarthe et continue aujourd'hui avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

La création de ce concours est partie de plusieurs constats...

D'une part, seul un entrepreneur sur 3 est une femme, seul un créateur d'entreprise innovante sur 10 est une femme.

D'autre part, les femmes sont confrontées à de nombreux freins : autocensure, faible accès aux crédits, articulation des temps de vie...

**Encourager l'entrepreneuriat féminin,
c'est une clé de réussite de l'économie de notre territoire
ainsi qu'un levier pour la compétitivité et l'emploi.**

LANCEMENT DU CONCOURS 2019

ENTREPRENEURES DE TALENT

Organisé par :



Avec le soutien de :



BNP PARIBAS



Groupama



CONTACTS :

Maryse PELLERIN

Entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr

Tél : 02 41 22 61 04

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Délégation Maine-et-Loire

5 rue Darwin – CS 80806 – 49008 ANGERS Cedex 01